

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 30 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, à la salle des fêtes, à 20h.

Etaient présents: M. DUPUIS, Maire, Mme MILLON et M. ETAY, CHEVALIER Adjoint, MM. MURAT, VALLO, ANDRO, SENDRA, Mmes OBLETTE, POIZAT, SCHELLEKENS conseillers

Etait absent et excusé :

Secrétaire élu pour la séance: MILLON Denise

Date de la convocation : 23 mars 2018

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2018-/11 OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par M. DUPUIS Christian, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		98 728,53		120 783,75		
Opérations de l'exercice	105 407,75	109 077,75	248 759,30	303 902,61	354 167,05	412 980,36
Part affectée à l'invest.			80 000,00			
TOTAL	105 407,75	207 806,28	328 759,30	424 686,36	434 167,05	632 492,64
RESULTAT DEFINITIF		102 398,53		95 927,06		198 325,59

FORET CHARRONDIERE ET BELIN

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 635,38	0,00	7,07		3 642,45
Opérations de l'exercice	1 761,60	5 360,40	0,00	0,00	1 761,60	5 360,40
TOTAL	1 761,60	8 995,78		7,07	1 761,60	9 002,85
RESULTAT DEFINITIF		7 234,18		7,07		7 241,25

FORET DE PONT DEMAIN

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 866,70		4 152,76		8 019,46
Opérations de l'exercice	2 372,68	3 616,93	3 600,00	0,00	5 972,68	3 616,93
Part affectée à l'investiss						
TOTAL	2 372,68	7 483,63	3 600,00	4 152,76	5 972,68	11 636,39
RESULTAT DEFINITIF		5 110,95		552,76		5 663,71

FORET CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 346,66		6 800,00	0,00	18 146,66
Opérations de l'exercice	253,90	6 824,40	6 800,00		7 053,90	6 824,40
TOTAL	253,90	18 171,06	6 800,00	6 800,00	7 053,90	24 971,06
RESULTAT DEFINITIF		17 917,16		0,00		17 917,16

FORET ROYER-CORTAY-GARNAT

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 321,23		0,00	0,00	6 321,23
Opérations de l'exercice	1 404,08	9 069,22	0,00	0,00	1 404,08	9 069,22
TOTAL	1 404,08	15 390,45	0,00	0,00	1 404,08	15 390,45
RESULTAT DEFINITIF		13 986,37		0,00		13 986,37

FORET LE VAUZET

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 089,65		0,00	0,00	6 089,65
Opérations de l'exercice	1 544,86	2 563,28	7 536,65	3 600,00	9 081,51	6 163,28
TOTAL	1 544,86	8 652,93	7 536,65	3 600,00	9 081,51	12 252,93
RESULTAT DEFINITIF		7 108,07		-3 936,65		3 171,42

FORET CHEZ TACHON

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 621,71		0,00	0,00	8 621,71
Opérations de l'exercice	285,52	27,20	3 816,00	0,00	4 101,52	27,20
TOTAL	285,52	8 648,91	3 816,00	0,00	4 101,52	8 648,91
RESULTAT DEFINITIF		8 363,39		-3 816,00		4 547,39

FORET LE VERGER

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		955,84		445,08		1 400,92
Opérations de l'exercice	267,34	2 566,05			267,34	2 566,05
Part affectée à l'investiss						
TOTAL	267,34	3 521,89	0,00	445,08	267,34	3 966,97
RESULTAT DEFINITIF		3 254,55		445,08		3 699,63

2° - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2018-12/ OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2017

Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 95 927,06 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserve :	50 000 €
Report de l'excédent de fonctionnement	45 927,06 €

Budgets annexes des forêts sectionales :

Le Conseil approuve le report en section de fonctionnement à l'article R 002 de la totalité du résultat de fonctionnement de chacune des forêts soit :

Forêt de Chassenay :	17 917,16 €
Forêt de Pont Demain :	5 110,95 €
Forêt Royer Cortay Garnat	13 986,37 €
Forêt Chez Tachon :	4 547,39 €
Forêt du Verger :	3 254,55 €
Forêt du Vauzet	3 171,42 €
Forêt Charrondièrre et Belin	7 234,18 €

2018-13/ OBJET : Présentation et vote des budgets primitifs 2018

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs présentés par le Maire qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget communal	318 579 €	764 100 €

Forêts sectionales :

Chassenay	17 941 €	
Charrondièrre	7 300 €	7,07 €
Pont Demain	5 126 €	873 €
Royer-Cortay-Garnat	14 022 €	
Chez Tachon	4 574 €	4 417 €
Le Vauzet	3 213 €	5 124 €
Le Verger	3 318 €	445 €

2018-14/ OBJET : Fixation des taux des taxes locales pour l'année 2018

M. le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de redéfinir les taux d'imposition applicable en 2018 pour chacune des taxes locales ;

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les taux pour 2017 comme suit :

	Taux 2017 (pour mémoire)	Nouveaux taux 2018
Taxe d'habitation	9,18 %	9,27 %
Taxe sur le foncier bâti	12,82 %	12,95 %
Taxe sur le foncier non bâti	37,34 %	37,71 %

2018-15/ OBJET: Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation et mise en conformité de la mairie

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 mars 2018 dans laquelle le Conseil avait validé le montant des marchés de travaux concernant la réhabilitation et la mise en conformité de la mairie. Il précise que des erreurs de montant ont été commises pour les lots N°1 et 9. Il propose au Conseil de reprendre chaque montant pour chaque lot.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure d'appel d'offres en 11 lots séparés lancée le 8 janvier 2018 pour la réhabilitation et mise en conformité de la mairie.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 mars 2018 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 39 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Lot N°1 : DEMOLITIONS MACONNERIE
Entreprise TAILLARDAT Pascal SARL
Montant du marché HT : 21 534,95 €

Lot N°2 : CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES ZINGUERIE
Entreprise BARRET SARL
Montant du marché HT : 18 358,01 €

Lot N°3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS VITRÉES
Entreprise GARDETTE SARL
Montant du marché HT : 21 933,26 €

Lot N°4 : PORTE AUTOMATIQUE VITRÉE ALUMINIUM MÉTALLERIE
Entreprise SARL M2B ROANNE
Montant du marché HT : 9 009,87 €

Lot N°5 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
Entreprise GARDETTE SARL
Montant du marché HT : 16 187,68 €

Lot N°6 : PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURES FAÏENCES
Entreprise MENIS
Montant du marché HT : 19 806,38 €

Lot N°7 : SOLS SOUPLES
Entreprise VERNIS SOLS SARL
Montant du marché HT : 4 879,35 €

Lot N°8 : PLOMBERIE SANITAIRES
Entreprise CHARRONDIERE Michel
Montant du marché HT : 2 999,60 €

Lot N°9 : ELECTRICITÉ COURANTS FAIBLES CHAUFFAGE VMC
Entreprise CHARRONDIERE Michel
Montant du marché HT : 16 906,95 €

Lot N°10 : ENDUITS DE FACADES A LA CHAUX DE ST ASTIER

Entreprise TAILLARDAT Pascal SARL

Montant du marché HT : 23 068,88 €

Lot N°11 : PLATE FORME ELEVATRICE POUR FAUTEUIL ROULANT

Entreprise LOIRE ASCENCEURS

Montant du marché HT : 9 928 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres (lot n°1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11) relatif à la réhabilitation et mise en conformité de la mairie conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

2018-16/ OBJET : Travaux de réhabilitation et mise en conformité de la mairie et de la salle des fêtes : souscription d'un prêt-relais court terme FCTVA et subventions

M. le Maire,

FAIT PART au Conseil qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais d'un montant de 230 000 €, afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la commune en attente de perception du versement FCTVA et des subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation et mise en conformité de la mairie et de la salle des fêtes

INFORME que quatre organismes financiers ont été consultés et ont transmis les propositions suivantes :

Caisse d'Epargne : 230 000€, taux fixe 24 mois, 0,39 %

Crédit Agricole : 230 000€, taux fixe 24 mois, 0,93 %

La Banque Postale : 230 000 €, taux fixe 30 mois, 0,34 %

La Banque Postale : 230 000 €, taux fixe 36 mois, 0,49 %

Crédit Mutuel : 230 000 €, taux fixe 24 mois, 0,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de contracter un crédit court terme de 230 000€ auprès de la Banque Postale selon les conditions mentionnées ci-dessous :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler : 1 A

Montant du contrat de prêt : 230 000 €

Durée du contrat de prêt : 2 ans et 6 mois

Objet du contrat de prêt : préfinancement de FCTVA et subventions

Versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 avril 2018

Taux d'intérêts : 0,34 %

Base de calculs des intérêts : 30/ 360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement de capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission d'engagement : 230 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2018-17/ OBJET : Travaux de réhabilitation et mise en conformité de la mairie et de la salle des fêtes : souscription d'un emprunt pour le financement des travaux

M. le Maire,

RAPPELLE que pour les besoins de financements de l'opération de réhabilitation et mise en conformité des bâtiments mairie et salle des fêtes, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 €.

INFORME que quatre organismes financiers ont été consultés et ont transmis les propositions suivantes :

Caisse d'Epargne : 100 000€, taux fixe 15 ans, 1,32 %

Crédit Agricole : 100 000€, taux fixe 15 ans, 1,34 %

La Banque Postale : 100 000 €, taux fixe 15 ans, 1,39 %

La Banque Postale : 100 000 €, taux fixe 14 ans, 1,27 %

Crédit Mutuel : 100 000 €, taux fixe 15 ans, 1,30 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de contracter un crédit court terme de 100 000€ auprès de la Banque Postale selon les conditions mentionnées ci-dessous :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler : 1 A

Montant du contrat de prêt : 100 000 €

Durée du contrat de prêt : 14 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30 mai 2018, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêts : taux fixe de 1,27 %

Base de calculs des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 200 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2018-18/ OBJET : Approbation des comptes de gestion budget communal et budgets annexes

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23 h 20.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 30/03/2018